

SAKK Network Trial Award

Conditions de participation et procédure d'évaluation

1. Définition

The SAKK Network Trial Award – a boost for clinical cancer research

Les études cliniques de recherche sur le cancer apportent une contribution majeure au perfectionnement et à l'amélioration continue des traitements anticancéreux existants. En sa qualité d'institut de recherche universitaire décentralisé, le SAKK lance un concours pour financer une nouvelle étude clinique du SAKK en oncologie médicale, en hématologie ou dans un domaine connexe. Les chercheurs du réseau SAKK sont encouragés à soumettre des propositions pour ce concours, qui offre un fonds de prix 1 million de francs suisse.

2. Entrée

2.1 Propositions d'études

Les propositions d'études seront prises en considération si les critères d'inclusion ou d'exclusion suivants sont remplis :

Critères d'inclusion

- innovateur
- pragmatique
- interventionnelle
- Le SAKK agit en tant que sponsor selon l'ICH-GCP
- étude en Suisse uniquement (s'ils sont internationaux, seule la partie suisse est financée)
- l'équipe de base du groupe de recherche a évalué et soutenu l'idée
- le conseil consultatif des patients (CCP) du SAKK y a participé.

Critères d'exclusion

- Le budget total dépasse 2 Million de francs suisse
- médicament expérimental (PMI) et/ou dispositif non fourni par un tiers (par exemple, une société pharmaceutique ou une fondation)
- préalablement évalué par le Comité scientifique du SAKK ou le Comité des directeurs.

2.2 Formulaire de proposition d'étude

2.2.1 Contenu / Mise en page

- soumission avec le formulaire de proposition d'étude (Trial Proposal Form, TPF) du SAKK, disponible sur le [portail du SAKK](#). L'accès au portail peut être demandé auprès du SAKK Competence Center (CC) par l'intermédiaire de la personne de liaison du groupe
- doit être rédigé en anglais.

*Contactez la personne de liaison du groupe concerné dès que possible pour vous assurer que **tous les documents nécessaires** sont préparés.*

2.3 Soumission

Les propositions finales (y compris le budget) doivent être soumises au Groupe Suisse de Recherche Clinique sur le Cancer (SAKK) par voie électronique, à l'adresse proposals@sakk.ch, avec la mention «SAKK Network Trial Award», d'ici au 18 avril 2024 au plus tard.

3. Évaluation

3.1 Critères d'évaluation

Simple et pragmatique

- Question de recherche cliniquement pertinente et clairement formulée, ainsi qu'un calendrier
- Nombre limité de points de terminaison secondaires
- Pas de recherche purement translationnelle
- une implication substantielle du réseau et du CC.

Originalité et innovation

- Nouvelle idée de traitement
- Il ne s'agit pas d'un suivi d'une étude déjà en cours.

Méthodologie appropriée

- évalué par le Comité de vérification du protocole (CRP) et le comité scientifique du SAKK CC.

Orienté vers le patient

- compatible avec les besoins des patients (calendrier des évaluations, méthodes choisies)
- Résumé non spécialisé facile à comprendre.

Faisabilité

- sur la base de la comptabilité d'exercice et de la logistique
- L'incidence d'un cancer ne sera pas considérée comme ayant un impact négatif sur la faisabilité.

3.2 Évaluation et sélection

3.2.1 Évaluation

L'évaluation des projets sera effectuée par le CRP (OSC, Conseiller Médical, Statisticien, DPC) au CC et au Comité Scientifique. Les investigateurs coordinateurs seront invités à défendre leurs projets.

3.2.2 Sélection Partie I : Comité des Directeurs

La première étape du processus de sélection est menée par le Comité des directeurs (DC) du SAKK. Il examinera les évaluations du CRP (Comité de vérification du protocole) et du Comité scientifique. Les 5 meilleurs projets seront envoyés à la deuxième étape de sélection d'ici la fin du mois de mai 2024.

3.2.3 Sélection Partie II : Jury externe indépendant

Pour la deuxième étape du processus d'évaluation, le comité de direction du SAKK nommera un jury externe indépendant qui sélectionnera le lauréat d'ici la mi-juin 2024.

Le jury externe classera les propositions sur la base de critères d'évaluation prédéfinis.

4. Disposition financières

4.1 Dotation

L'argent du 1 Million de francs suisse ne peut être utilisé que pour financer une étude SAKK (en totalité ou en partie).

4.2 Conditions de versement

Si la dotation ne permet pas de financer l'étude en intégralité, le/la lauréat-e dispose d'un délai de 12 mois à partir de la divulgation des résultats du concours pour trouver les fonds manquants avec le soutien de la personne de contact compétente (Liaison Person) au sein du Centre de compétences du SAKK.

Si, au terme de ce délai, le financement n'est pas assuré, la dotation est attribuée à l'étude qui arrive en deuxième place, à la condition que la dotation couvre son budget. Si ce n'est pas le cas, la dotation va à la troisième étude du classement. Si la dotation ne couvre pas non plus le budget de cette étude, la dotation est annulée et le montant correspondant est utilisé par le SAKK au profit de la recherche clinique ordinaire sur le cancer.

4.3 Projets d'étude non nominés

Les directeurs d'études dont la proposition n'a pas été nominée seront contactés par le SAKK afin de discuter de la marche à suivre. Le SAKK s'efforce, dans la mesure du possible, de mettre en œuvre, toutes les idées d'études ayant reçu une évaluation positive.

5. Consentement

Les participants acceptent les conditions de participation énoncées ci-dessus. Ils consentent par ailleurs au traitement et à la transmission de leurs données personnelles dans la mesure où cela est nécessaire à la réalisation du projet par le Groupe Suisse de Recherche Clinique sur le Cancer (SAKK). Ils acceptent que des données personnelles (nom, qualification, titre et photo, notamment)

des personnes dont le projet arrive en première, deuxième et troisième position du classement soient divulguées lors de la cérémonie de remise des prix organisée à l'occasion de la conférence semestrielle du SAKK et que le SAKK publie ces données sur Internet, les réseaux sociaux et via d'autres canaux.

6. Voie de droit

Les trois premiers du classement seront personnellement informés du résultat du concours mi-juin 2024. Une cérémonie de remise des prix aura lieu lors de la conférence semestrielle du SAKK en 26 juin 2024. Aucune correspondance ne sera échangée au sujet de la procédure d'évaluation du concours. La décision du jury est contraignante pour l'ensemble des parties et tout recours juridique est exclu. L'ensemble des débats et analyses du jury ont lieu à huis clos.